
**CONCOURS DECONCENTRES POUR LE
RECRUTEMENT DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE**

Session 2019

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours déconcentrés pour le recrutement des **personnels administratifs, sociaux et de santé, au titre de la session 2019.**

1/ INSCRIPTION AUX CONCOURS ASS

Pour tous les **CONCOURS**, les candidats s'inscrivent en utilisant **les liens de l'application CYCLADES qui seront activés le jeudi 7 février 2019 à partir de 12 h (heure de Paris)**

Cyclades : <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Ou sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/siac3>
(pour toutes informations complémentaires concernant les concours).

2/ OUVERTURE DU REGISTRE

**Du jeudi 7 février 2019 à partir de 12 h (heure de Paris)
au jeudi 7 mars 2019 à 17 h (heure de Paris).**

Important : documents à fournir à la DEC3 pour valider votre inscription :

Pour chaque concours, veuillez transmettre les pièces énumérées ci-dessous et qui seront agrafées :

- Le Récapitulatif d'inscription extrait de l'application CYCLADES
- La carte d'identité en couleur ou passeport
- Le diplôme ou titre demandé (selon le concours)
- 3 petites enveloppes à fenêtre, timbrées au tarif en vigueur pour les lettres prioritaires (timbre rouge) sans porter votre nom et prénom
- 1 enveloppe à fenêtre grand format (23 x 32.5) affranchie à 2.80 €

Transmettez vos documents **uniquement par courrier simple ou recommandé** à l'adresse suivante :

**Rectorat de la Martinique - Division des Examens et Concours
Division des Examens et Concours - DEC3
Les Hauts de Terreville
97274 SCHOELCHER Cédex**

Aux dates suivantes - derniers délais :

- 1°) Concours externe de Secrétaire administratif : le **lundi 11 mars 2019**
- 2°) Concours interne d'Assistant de service social : le **mercredi 13 mars 2019**
- 3°) Recrutement externe sans concours d'Adjoint administratif : le **jeudi 28 mars 2019**

NB : veuillez conserver les photocopies des documents adressés par la poste.

3/ CONCOURS OUVERTS

I/ FILIERE ADMINISTRATIVE, CONCOURS COMMUNS

- **ADJOINT ADMINISTRATIF EXTERNE**
- **Recrutement externe sans concours d'adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur**

1/ Conditions générales

Pour s'inscrire, les candidats doivent remplir les conditions d'accès à la fonction publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou de l'espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Etre en position régulière au regard des obligations du service national ;
- Justifier des conditions d'aptitude physique requises exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

2/ Conditions particulières

Aucune condition d'âge et de diplôme.

3/ Constitution du dossier de candidature

En plus de leur inscription sur CYCLADES, les candidats doivent composer **obligatoirement pour les membres de la commission, un dossier de candidature qui comportera dans cet ordre, les documents suivants :**

- Une lettre de candidature ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- et les autres pièces indiquées à la première page.

à adresser avant **le jeudi 28 mars 2019.**

4/ Déroulement du recrutement

Ce recrutement comporte deux phases :

- 1ère phase : examen des dossiers des candidats par une commission qui procédera à la sélection des candidats. **Les candidats retenus par la commission seront convoqués pour un entretien avant la fin de l'année scolaire.**
- 2ème phase : audition par la commission des candidats sélectionnés.

À l'issue des auditions, la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Nombre de postes : **3**

- **SAENES EXTERNE : Secrétaire Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur classe normale - concours commun externe - catégorie B**

Le concours externe de secrétaire administratif est ouvert aux candidats **titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV** ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

Date des épreuves écrites : **le mercredi 24 avril 2019** (une convocation sera adressée aux candidats au moins 10 jours avant les épreuves).

Nombre de poste : 1

II/ FILIERE MEDICO-SOCIALE

- **CONCOURS INTERNE D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL :**

Pour participer à ce concours déconcentré, il faut être titulaire du diplôme d'Etat français d'assistant de service social, soit être en possession de l'autorisation d'exercice de la profession d'assistant de service social délivrée par la direction générale de l'action sociale du ministère chargé des affaires sociales

Ne peuvent se présenter à ce concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles aux articles L.411-1 à L.411-6, pour **avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social.**

Conditions d'inscription supplémentaires pour le concours interne

Condition de qualité

Le concours est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, **en position d'activité, de détachement ou de congé parental à la date de l'épreuve orale du concours.**

Conditions de services

Les candidats doivent justifier d'au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours.

Le concours interne est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées par cet alinéa. Ces candidats doivent également remplir les conditions requises pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social en France.

Nombre de poste : 1

III/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

A signaler que pour l'académie de la Martinique, les concours communs internes de SAENES classe normale et d'ADJAENES ne seront pas ouverts pour cette session 2019.

Les candidats sont invités à consulter le guide des concours ou recrutement, sur le site du ministère avant de s'inscrire et afin d'éviter des candidatures irrecevables.

- Adresse : www.education.gouv.fr/siac3 dans la rubrique : **CONCOURS EMPLOIS CARRIERES** puis dans l'onglet **LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE : ASS.**
- Et après l'inscription vous pourrez consulter également le **site de l'Académie de la Martinique**, pour toute autre information complémentaire concernant l'organisation des concours (calendriers, résultats...) à l'adresse suivante : www.ac-martinique.fr et dans la partie **EXAMENS ET CONCOURS**.

Pour diffusion : à Mme la DAASEN, à tous les chefs d'établissements publics et privés sous contrat d'enseignement, aux I.E.N. , I.E.N. E.T.- E.G., aux I.A. I.P.R., aux chefs de division et de service du Rectorat et aux responsables de l'ESPE, de l'Université des Antilles.

Contacts à la Division des Examens et Concours - DEC3 - Bureau des Concours : TEL : 0596.52.25.44 (SA - RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'ADJAENES) - 0596 52 25 45 (CONCOURS ASSISTANTE SOCIALE) - 0596 52-25-02 (Standard) - Mel : ce.dec@ac-martinique.fr
